

FORMULAIRE VI

(Règle 36)

ORDONNANCE D'EXPERTISE

CANADA COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE
QUÉBEC Chambre de la famille
DISTRICT DE Le _____ .
No:

PARTIE REQUÉRANTE

c.

PARTIE INTIMÉE

ORDONNANCE D'EXPERTISE PSYCHOSOCIALE

Le tribunal saisi d'une requête pour garde
d'enfant(s) mineur(s) ou d'accès;

Vu la preuve et les représentations relativement à

_____ ;
(nom(s) de/des enfants(s))

Considérant que, pour être en mesure de décider
le litige en meilleure connaissance de cause, il paraît
opportun au tribunal d'obtenir une évaluation du Service
d'expertise psychosociale près de la Chambre de la
famille;

Vu le consentement écrit des parties à ce qu'une
expertise psychosociale soit effectuée par un expert du
Service d'expertise psychosociale;

PAR CES MOTIFS:

ORDONNE au Service d'expertise psychosociale
de procéder à une expertise psychosociale
particulièrement en regard de :

de faire rapport écrit le ou avant le _____
et de l'acheminer:

- au juge en chef ou
- au juge désigné par le juge en chef ou
- au juge soussigné.

Frais à suivre,

J.C.S. _____